

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2008

Compte-rendu

L'an deux mille huit, le onze du mois de décembre, à vingt heures et trente cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 6 décembre 2008, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Mesdames Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe et Mireille THIÉBAUD 2nde Adjointe

Mesdames Pascale MAUFFREY, Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Pascal BELLORGET, Boris OUDOT et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Arnault MERLE

~~~~~

Monsieur Alain CHARLET procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal qui s'est réuni le 14 novembre 2008. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### Cantine scolaire :

Une nouvelle réunion des trois municipalités a eu lieu pour poursuivre les démarches de la future cantine scolaire.

L'ouverture est repoussée au 9 mars 2009, retour des vacances d'hiver, en raison, notamment des délais d'attente pour la livraison du four de réchauffage.

La société qui serait retenue est SOGERES, implantée à Chalon sur Saône, qui travaille avec Binges depuis 2 ans et avec Talmay depuis la rentrée. Le prix du repas est de 3.06 €.

Un recrutement de 2 personnes pour 3 heures par jour de cantine sera effectué par la commune de Perrigny, avec avis des communes de Cléry et Vielverge.

Sur une base de 20 élèves par jour, pour 17 jours de classe mensuels.

En comptant le prix du repas, plus les frais de personnel, plus la consommation électrique, le repas revient à 7.03 €.

Avec un prix payé par les familles de 4.50 €, reste à la charge de chaque commune par repas, 2.53 €

Le projet de convention de partage des frais de restauration scolaire fixe la répartition des frais, le paiement des participations qui sera semestriel.

Monsieur le maire donne lecture de la convention, dont un exemplaire est remis à chaque conseiller.

Le règlement du restaurant scolaire est également commenté et un exemplaire est remis à chaque participant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention de partage des frais de "restauration scolaire" proposée par la commune de Perrigny sur l'Ognon. Celle-ci fixe le partage, entre les trois commune du RPI Cléry/Perrigny/Vielverge, des frais de fonctionnement restant à la charge de la commune de Perrigny. Ces frais, répartis par la commune de Perrigny, seront facturés au prorata du nombre d'enfants de chaque commune fréquentant le service. Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve le règlement du restaurant scolaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Adhésion à e-bourgogne :**

Monsieur le maire a adressé à l'ensemble des conseillers la documentation e-bourgogne envoyé par la Communauté de Communes. Il remet en séance un document expliquant le GIP e-bourgogne ainsi que les avantages de l'adhésion. e-bourgogne, c'est la dématérialisation des procédures. Le premier module installé concerne les appels d'offres mais rapidement seront installés les modules de contrôle de légalité avec la Préfecture et les transmissions des flux comptables avec la trésorerie.

L'adhésion coûtera à la commune 151 € pour 2008 et la même somme pour 2009 et il n'y aura pas de frais d'adhésion si on adhère avant le 1<sup>er</sup> juin 2009. Par la suite la cotisation sera de 459 €.

Dans quelques temps, la dématérialisation sera obligatoire et nous devons adhérer à une structure du type d'e-bourgogne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, l'adhésion au GIP e-bourgogne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Convention 2009 avec le syndicat du Murey :**

Afin d'entretenir le Murey dans la traversée du village, il serait souhaitable d'établir dès maintenant une convention avec le syndicat du Murey pour permettre à Monsieur André JOSSERAND de travailler en toute légalité.

Nous pouvons définir un nombre d'heures mensuelles qui seraient annualisées ou directement un nombre d'heures global pour l'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, la signature d'une convention avec le syndicat du Murey pour la mise à disposition de Monsieur André

JOSSERAND pour une durée annuelle de 70 heures et charge Monsieur le Maire d'établir tous les documents nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### Tarifs 2009 des prestations communales :

Le tarif des prestations communales, location de la salle des fêtes, prêt de matériel, n'a pas été revu depuis notre élection.

Concernant la location de matériel, nous avons pu constater que nous faisons payer la même somme aux habitants qu'ils soient livrés par l'employé communal ou qu'ils viennent chercher eux-mêmes les matériels, ce qui n'est pas très juste.

Les tarifs proposés sont les suivants :

| Salle des Fêtes | Habitants Vièverge |          | Extérieurs |        |
|-----------------|--------------------|----------|------------|--------|
|                 | 90 €uros           |          | 110 €uros  |        |
|                 | Emportés           | Livrés   | Emportés   | Livrés |
| Barnum          | 20 €uros           | 40 €uros | 40 €uros   | Non    |
| Tables          | 1.50 €uros         | 2,00 €   | 2,00 €     | Non    |
| Chaises         | 0,20 €uros         | 0,30 €   | 0,30 €     | Non    |
| Bancs           | 0.50 €uros         | 0,70 €   | 0,70 €     | Non    |

Monsieur le Maire propose de maintenir la gratuité de la salle des fêtes aux associations communales, ainsi qu'à l'armée et aux mouvements scouts, et ce, quel que soit le nombre de fois qu'ils la sollicitent. Les consommations de gaz et d'électricité restant à la charge des associations de même que le remplacement des assiettes et verres cassés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs 2009.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### Questions diverses :

✓ Convention animaux errants : afin de satisfaire à nos obligations (article L 211-24 du Code Rural), il nous faut soit signer une convention avec une association pour accueillir les animaux errants, soit créer un chenil aux normes.

La SPA Refuge de Jouvence nous propose deux types de contrats :

- pour le transport et l'accueil des animaux errants 0,25 € par habitant et par an
- pour simplement l'accueil 0,20 € par habitant et par an
- l'indemnité minimum est de 60 € mais pour Vièverge sur une base de 490 habitants : soit 122,50 €, soit 98,00 €

La SPA des Cailloux nous propose un seul type de contrat puisqu'ils n'assurent pas le transport des animaux. La cotisation est à fixer nous-mêmes, mais nous aurons à payer 40 €uros par animal déposé.

Ils proposent une autre convention pour la stérilisation des chats pour éviter leur prolifération avec cotisation symbolique et remboursement des frais de vétérinaire pour la stérilisation et le tatouage des animaux.

Animaliance ne gère pas ce genre de chose.

Vote en faveur de la SPA DES CAILLOUX

POUR : 8                    CONTRE : 2                    ABSTENTION : 0

Après délibération le conseil municipal décide de passer une convention avec la SPA DES CAILLOUX et de verser une cotisation de 40 €

POUR : 9                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 1

La convention de stérilisation des chats est reportée à un conseil municipal ultérieur.

✓ Élections au CMJ :

Pour l'instant seuls deux jeunes ont fait acte de candidature : Fanny ROCHE et Claude PÉRIER.

Samedi l'élection aura lieu de 14h00 à 18h00 à notre nouveau lieu de vote : la salle des fêtes. Des candidatures peuvent se présenter à l'ouverture du bureau de vote. En cas de manque de candidat, le CMJ sera à abandonner ou à réétudier.

Monsieur le maire propose alors de faire une réunion avec les jeunes du village pour voir avec eux ce qui pourrait les intéresser.

✓ Trans dev pays d'or : Monsieur le Maire demande à ce qu'un autre délégué soit volontaire parmi les membres du conseil pour intervenir (prévenir par une affichette) dans le cas où le transport scolaire est annulé.

Madame Evelyne SOMMET se porte comme volontaire.

✓ Les membres du conseil soulèvent le problème des rotations des camions de la société HOLCIM, et du problème posé par les travaux actuels sur la route de LAMARCHE SUR SAONE qui dévient provisoirement les camions dans le village. Quelles solutions provisoires pourraient-elles être envisagées ? Les débats se portent sur la mise en place d'un stop, d'un feu tricolore provisoire...Aucune solution efficace et évidente ne semble s'imposer naturellement. Monsieur le Maire qui a déjà rencontré les représentants de la société HOLCIM constate le peu d'effet sur la sécurité de cette démarche et propose de prendre contact avec les habitants du village pour les informer et faire de la prévention.

✓ Monsieur THIBERT et Madame SOMMET prennent la parole pour porter à la connaissance des membres du conseil que plusieurs chênes ont été abattus. Les grumes ont été évacuées et le taillis endommagé sur la parcelle 27P et sur partie de la coupe 11. Ils proposent de prendre contact avec Monsieur PACAUD afin de trouver une solution pour remettre la coupe en bon état (coupe et vente du taillis endommagé).



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 55.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Arnault MERLE

Alain CHARLET